



AVIS

# Avis sur le rapport « Programmation FEADER 2023-2027 »

OCTOBRE 2022



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

La loi française prévoit que le CESER est saisi sur les documents, schémas ou orientations, entrant dans les champs de compétences du Conseil régional. Aussi, Le CESER doit aujourd'hui rendre un avis sur la programmation 2023 -2027 du FEADER pour la région Auvergne Rhône-Alpes.

Avec 3.1 millions d'ha (la superficie de la Belgique) de Surface Agricole Utile, soit la 4e région agricole de France en surface, 97 000 actifs agricoles et 50700 exploitations pour une surface agricole moyenne par exploitation de 56 ha (contre 61 ha en moyenne en France), la politique agricole est un élément particulièrement structurant d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Mais cette dernière se trouve confrontée à de forts bouleversements : La crise sanitaire, la guerre en Ukraine et l'urgente prise en compte du dérèglement climatique avec leurs conséquences : les prix de l'énergie et de l'alimentation en hausse ainsi que la pénurie de ressources en matériaux.

Ainsi au moment où s'effectuent toutes ces transitions dans cet écosystème, il est plus que nécessaire de porter une attention particulière au renouvellement de la politique FEADER régionale.

Dans cet avis, les deux premières parties se veulent pédagogiques en reprenant les éléments de bilan du précédent plan FEADER et en explicitant la nouvelle architecture du nouveau programme. Nous exprimons dans la seconde partie des observations ou remarques ciblées sur les différents points constitutifs du programme ou bien de sa mise en œuvre.

Antoine ,QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS

2022-20



**Président de la commission 9**

M. Yannick FIALIP



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Éléments de bilan du FEADER 2014-2020 .....</b>	<b>7</b>
Engagement et consommation des crédits européens en Auvergne Rhône-Alpes : un bon taux d'exécution.....	7
<b>Ambitions et priorités du FEADER AURA 2023 - 2027.....</b>	<b>10</b>
Contexte : Ce qui change.....	10
Le programme 2023-2027 : des enjeux forts et 6 priorités .....	11
▶ Les enjeux régionaux.....	11
▶ Les 6 priorités pour le FEADER 2023-2027 .....	12
▶ Les dispositions de mise en œuvre : .....	12
<b>Les remarques du CESER.....</b>	<b>15</b>
Préambule .....	15
Remarques de portée générale.....	16
Remarques ciblées.....	16
<b>Conclusion .....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>19</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>20</b>
<b>Contributeurs .....</b>	<b>21</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>23</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>24</b>
<b>Résultats des votes.....</b>	<b>28</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>35</b>



# Introduction

Le CESER est saisi pour avis sur le rapport du Conseil régional concernant :

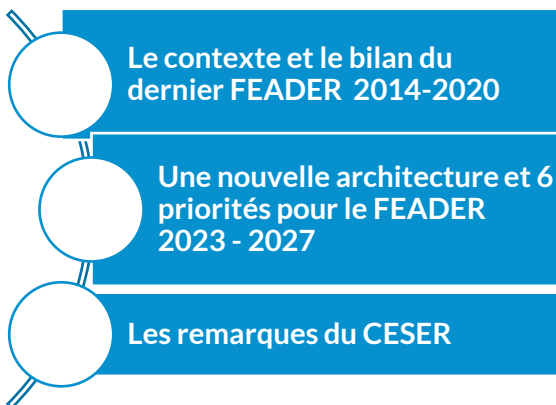
- la présentation de la candidature de la Région Auvergne Rhône Alpes en qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation débutant en 2023
- et la « programmation FEADER 2023-2027 » cadre d'action de cette autorité de gestion.

En effet, la région est autorité de gestion du FEADER depuis le 1er janvier 2014, à la suite d'un accord conclu entre le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et l'Association des Régions de France à l'automne 2012.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), est géré au niveau des Régions à travers les Programmes de développement rural régionaux (PDRR) et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Dès le 1er janvier 2023, les PDRR n'existeront plus mais seront remplacés par un unique Plan Stratégique National (PSN) dans lequel les Régions seront responsables de certaines interventions.

L'avis du CESER s'organisera en **trois parties** :





## Eléments de bilan du FEADER 2014-2020

---

---

### Engagement et consommation des crédits européens en Auvergne Rhône-Alpes : un bon taux d'exécution

Lors du pilotage du premier FEADER géré par la Région on constate un bilan plutôt très positif avec 88% des 3365M d'euros de budgets européens alloués aux PDR engagés.

Concernant tous les dispositifs sur les PDR Auvergne et Rhône-Alpes (hors transition et hors mesures Surfaciques), nous pouvons noter que 38 806 dossiers ont été engagés pour un montant FEADER de 795 260 138 €.

Concernant les investissements agricoles dans les exploitations pour Auvergne et Rhône-Alpes combinés : Au total, ce sont 14 863 dossiers qui ont été engagés pour un montant FEADER de 260 625 022€. Parmi ces dossiers, 9 953 dossiers ont été payés à 100% et 10 649 ont au moins reçu un paiement pour un montant FEADER total payé de 171 308 415€. Le taux de paiement sur engagement est de 65.7%.

Enfin, concernant le dispositif LEADER, 4 486 dossiers ont été engagés pour un montant FEADER de 119 568 413€. 3 051 dossiers ont été payés à 100% et 3 155 ont au moins reçu un paiement pour un montant FEADER total payé de 73 565 079€. Ici, le taux de paiement sur engagement est de 61.5% et montre bien la capacité qu'a eu la Région à rattraper son retard sur LEADER.

Les derniers dossiers seront exécutés jusqu'en décembre 2022.

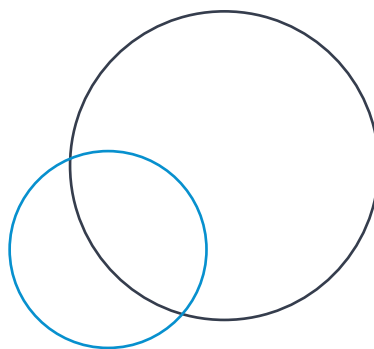
Au plan national, la finalisation et la stabilisation du volet réglementaire (par exemple l'éligibilité des dépenses) est désormais effective.



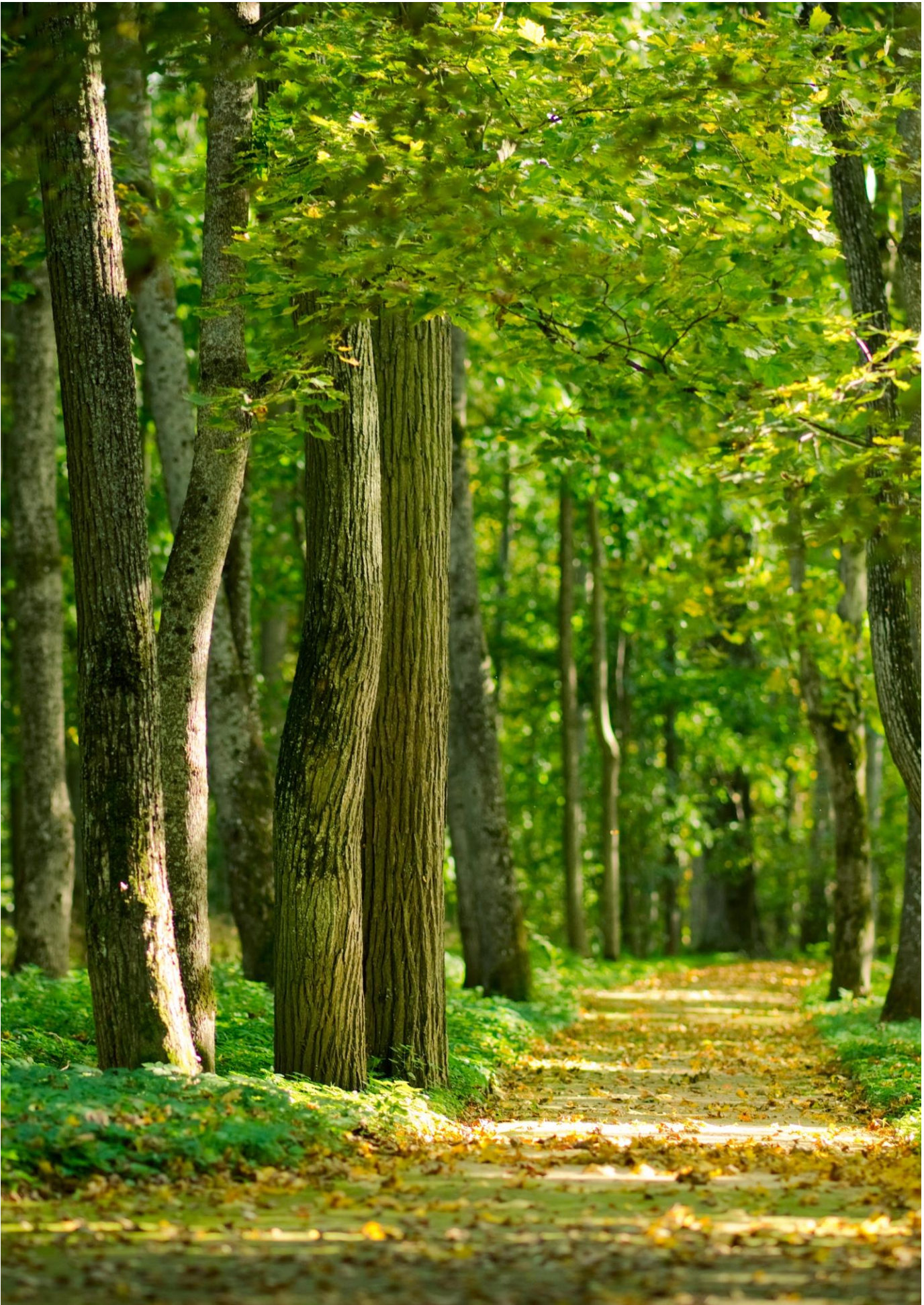
Quant au niveau régional, les modalités fines des dispositifs et grilles de sélection ont été finalisées.

La délibération de l'Assemblée plénière d'Octobre relative à la candidature en qualité d'autorité de gestion régionale FEADER permettra la poursuite des travaux pour une mise en œuvre opérationnelle des dispositifs début 2023 (notamment le développement des outils informatiques ou encore la rédaction des appels à candidatures).

En effet, la fin de cette programmation marque la fin du logiciel OSIRIS et annonce un changement d'outillage pour la prochaine programmation.











## Ambitions et priorités du FEADER AURA 2023 – 2027

CANDIDATURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN QUALITÉ D'AUTORITÉ DE GESTION RÉGIONALE DU FEADER POUR LA PÉRIODE DE PROGRAMMATION DÉBUTANT EN 2023

### Un nouveau transfert de compétences de l'Etat sur les régions

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) intervient dans le cadre de la politique de développement rural européenne. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

En France, le choix fut fait de décroiser les responsabilités Etat/Régions. Ainsi, l'Etat assure les aides aux revenus (surfaciques) et les Régions les aides aux projets.

Le Plan Stratégique National français (PSN) cherche à améliorer la compétitivité durable des filières, la création de valeur, la résilience des exploitations et la sobriété en intrants au service de la sécurité alimentaire. Il contribue à l'atteinte des objectifs du Pacte vert et de la neutralité carbone, en combinaison avec d'autres outils de politique publique déployés à cet effet, en mettant l'accent sur la diversification des cultures, la préservation des prairies, les synergies entre cultures et élevage, la production des légumineuses, une présence renforcée d'infrastructures écologiques en particulier les haies, et le développement de l'agriculture biologique. La France a choisi de cibler les soutiens sur les filières en difficulté, indispensables à la résilience des territoires. En effet, le recensement agricole 2020 montrent que sur les dix dernières années, le nombre d'exploitations a diminué de 21%.

Le plan stratégique National (PSN) de la France pour la prochaine Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027 a été approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne.

Janvier 2023 : lancement de la programmation en Région AURA

### Contexte : Ce qui change...

L'ordonnance n°2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du FEADER acte le principe que l'Etat est l'autorité de gestion du Plan Stratégique National (PSN) débutant en 2023.

Cette ordonnance a été complétée par le décret n°2022-1051 du 28 juillet 2022 relatif à la gestion du fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023.

Il n'y aura donc plus de PDRR mais un unique Plan Stratégique National (PSN) dans lequel les Régions seront responsables de certaines interventions.

Le PSN englobe le 1er et le 2ème pilier de la PAC. En France, il y a un choix de décroiser les responsabilités Etat/Régions. Ainsi, l'Etat assure les aides aux revenus (surfaciques) et les Régions les aides aux projets.

- Nous assistons donc à un nouveau transfert de compétences vers les Régions avec des moyens humains et des crédits de cofinancements des mesures du programme précédent.

- Il y a ensuite une introduction d'une logique de résultat/performance (sans abandon complet de la logique d'intervention de conformité).
- Il y aura également d'avantage de subsidiarité avec un cadrage européen moins précis.
- Enfin, il y aura une baisse de la contribution européenne, de 63% à 60% pour Auvergne et de 50% à - 43% pour Rhône-Alpes, ce qui implique que la Région devra mettre plus de moyens. Cela représente une baisse budgétaire en FEADER de plus de 20% en AURA par rapport aux dernières années de programmation.

Ainsi au 4/01/2023, le guichet du nouveau FEADER sera ouvert avec 95 millions d'euros par an.

ETAT	REGIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> pilier de la PAC</li> <li>• Programmes sectoriels</li> <li>• Assurance récolte</li> <li>• ICHN</li> <li>• MAEC surfaciques, avec participation des Régions à l'élaboration et la mise en oeuvre</li> <li>• Agriculture biologique, avec ambition coordonnée avec les Régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAEC non surfaciques (art. 70 R. UE PSN)</li> <li>• Investissements (art. 73)</li> <li>• Installation des JA, nouveaux agriculteurs et démarrage d'entreprises en milieu rural (art. 70)</li> <li>• Coopération (art. 77)</li> <li>• Echanges d'expérience et information (art. 78)</li> </ul>

Répartition des responsabilités Etat-Régions pour l'élaboration et la mise en œuvre du PSN 23-27

## Le programme 2023-2027 : des enjeux forts et 6 priorités

### Les enjeux régionaux

- La mobilisation en partie du FEADER au service du changement ;
- La simplification ;
- La réussite du nouveau transfert de compétences et de moyens de l'Etat. (Un nouveau transfert de compétences vers les Régions aura lieu avec des moyens humains et les crédits de cofinancements des mesures 2014-2020).

La nouvelle programmation FEADER doit permettre aux secteurs agricole et forestier de faire face à des défis cruciaux, le programme répond avec :

- UNE AMBITION : faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la ferme de France pour les produits de qualité et la valorisation du travail des agriculteurs ;
- UN BUDGET : avec près de 200 M€/an de FEADER et de contreparties publiques nationales, le budget agricole le plus important de France ;
- UNE METHODE : des process simples, une dématérialisation complète, un travail en équipe.

## ► Les 6 priorités pour le FEADER 2023-2027

### Priorité 1 : Assurer l'installation d'une nouvelle génération avec la DJA la plus importante de France

- Les objectifs : un maintien du nombre d'actifs en agriculture.

### Priorité 2 : Aider les investissements des agriculteurs pour dynamiser et sécuriser la production agricole régionale

- Les impacts attendus :
  - Une meilleure résilience des territoires notamment face aux aléas climatiques ;
  - Un meilleur revenu des exploitants agricoles ;
  - Un meilleur revenu des exploitants agricoles ;
  - Une plus grande part de systèmes agricoles durables / agro-écologiques ;
  - Une agriculture bas carbone et une contribution plus forte du secteur agricole à la réduction des émissions nettes de Gaz à Effets de Serre ;
  - Une meilleure préservation de la biodiversité.

### Priorité 3 : Relocaliser la production alimentaire régionale

- Les objectifs :
  - Soutenir le développement de circuits courts et de proximité et promouvoir les

produits alimentaires locaux de qualité ;

Renforcer un approvisionnement régional qui génère la captation de valeur par les agriculteurs.

### Priorité 4 : Valoriser la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes pour remplacer les importations de bois

- Les objectifs :
  - Protéger et gérer durablement la forêt ;
  - Mobiliser plus et mieux les bois de nos massifs ;
  - Des outils de récolte performants et respectueux des milieux naturels ;
  - Valoriser le bois régional et promouvoir et développer la construction en bois local.

### Priorité 5 : Accompagner les territoires LEADER

Cette priorité est imposée par l'Union européenne (5% des financements FEADER doivent être alloués à LEADER). Ce programme est porté par des groupes d'actions locales (GAL)

- Les trois orientations LEADER :
  - Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative ;
  - Construire une offre touristique renouvelée en s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs ;
  - Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales ;

- Une orientation transversale : transition écologique et énergétique.
- Les GAL redéfinis à une taille départementale.

### Priorité 6 : Développer l'innovation pour répondre aux défis de demain : qualité des produits, changement climatique, performance

- Les objectifs :
  - Disposer d'outils d'aide à la décision sur le changement climatique, la transition agroécologique et la performance économique ;
  - Augmenter le nombre d'exploitations adhérentes à un collectif.

Les dispositifs d'aide seront axés sur le soutien aux projets partenariaux et aux collectifs. La Région travaillera en partenariat avec les acteurs du monde agricole, alimentaire et forestier. Ces partenariats seront régis par des conventions.

## ► Les dispositions de mise en œuvre :

### Un nouvel instrument financier : Création d'un fonds de garantie afin de :

- Faciliter le financement bancaire des entreprises par des conditions préférentielles de garantie des prêts ;
- Faciliter l'installation des exploitations agricoles et des opérateurs forestiers ;
- Accompagner la compétitivité face au changement climatique ;

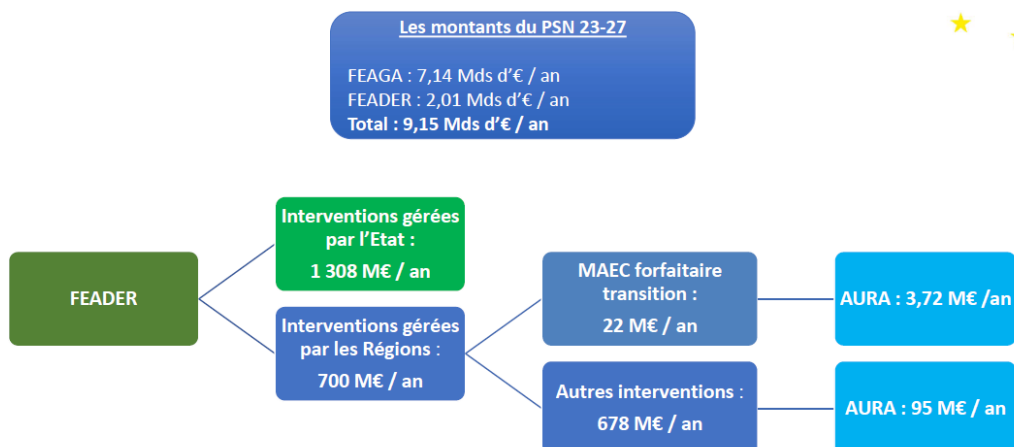
- Soutenir les agriculteurs impactés par un aléa climatique.
- Un accord de financement avec la Banque européenne d'investissement (BEI) arrêtera les axes d'intervention, les conditions d'octroi des prêts et les modalités de reporting et de suivi pour s'assurer de la conformité des portefeuilles de prêts au regard des exigences régionales et européennes.

**Ce fonds de garantie doit permettre de faciliter l'accès bancaires aux porteurs de projets il sera doté de 40 millions d'euros à parts égales entre Région et FEADER.**

**Mise en oeuvre :**

- La gestion de ce fonds sera déléguée au Fonds Européen d'Investissement (FEI) qui sélectionnera par un appel à manifestation d'intérêt les banques qui seront les intermédiaires financiers pour constituer les portefeuilles de prêts.

## Une inscription du Programme AURA dans le PSN 23-27



## Le budget : Une inscription du Programme AURA dans le PSN 23-27

Maquette budgétaire 2023-2027 en AURA

Priorité du programme 23-27	Aide publique totale (M€/an)
P1 : Installation (DJA)	36
P2 : Investissements agri - transition climatique	84
P3 : Alimentation, relocalisation	30
P4 : Forêt-bois	11
P5 : LEADER	19
P6 : Innovation, développement des collectifs	7
Instrument financier : fonds de garantie	8
<b>TOTAL</b>	<b>197</b>

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe, partenaires de vos projets

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Union européenne

Au total (FEAGA et FEADER), la France a été dotée de 9.15 milliards d'euros. Ce chiffre est donc stable par rapport à la programmation précédente mais en euro constant 2018.

Concernant le FEADER Toutes les régions de France géreront donc 700 millions d'euros d'aides. Concernant notre Région c'est 98.7 millions d'euros (95 millions d'euros par an pour les interventions hors MAEC et 3.72 millions d'euros pour la MAEC forfaitaire transition) qui seront gérés dans le cadre de la programmation contre 130 millions d'euros dans le précédent programme.

En ce qui concerne les cofinancements, les départements vont augmenter le leur de 15 % et la Région passe de 45 millions d'euros par an à 72 millions en face du feader.

Donc en aide publique totale c'est 197 millions d'euros par an dont 98.7 millions de FEADER.

### Des démarches simplifiées

Pour la prochaine programmation, le dépôt de dossiers se fera directement en ligne via un espace personnel. Un moteur de recherche sera disponible afin de connaître toutes les aides disponibles en fonction des besoins.

Un des changements majeurs est également l'utilisation de barèmes de coûts. En effet, auparavant, le calcul de l'aide se faisait en fonction des devis pour chacun des postes de dépenses et le versement de l'aide sur la base des factures. **Début 2023 le calcul de l'aide se fera en fonction des caractéristiques du projet avec un versement de l'aide après vérification de la réalisation du projet et de ses caractéristiques.**



## Les remarques du CESER

---

---

### Préambule

Dans le sens de l'avis que le CESER des Hauts-de-France a pu donner sur son propre FEADER en décembre 2021, Le CESER Auvergne Rhône-Alpes se félicite également de l'obligation faite par l'Union Européenne aux Etats de mettre en cohérence le Projet de Stratégie Régionale PAC FEADER 2023-2027 et le Projet de Stratégie Nationale.

Cette Stratégie Régionale de la Politique Agricole Commune 2023-2027 est une source de financement majeure pour de nombreux projets ruraux. Elle est porteuse de développement économique, de transitions écologiques et énergétiques des espaces ruraux et de soutien au monde agricole et est essentielle pour nos territoires et nos habitants.

Le CESER remercie le Vice-Président délégué à l'agriculture et aux espaces valléens pour sa présentation détaillée et argumentée devant la Commission « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux ».

Il note que la région Auvergne Rhône-Alpes sera en mesure de démarrer sa nouvelle programmation parmi les premières régions de France et ce dès janvier 2023 et sera particulièrement attentif à ce point.

Notre Assemblée précise en préambule qu'elle a plutôt souhaité formuler au sein de son avis un certain nombre de remarques générales et ciblées sur ce programme FEADER 2023-2027.



## Remarques de portée générale

- Le Ceser souhaite rappeler que tout ce travail de programmation se déroule dans un cadre contraint. En effet, il faut répondre à la fois à des directives européennes tout en s'insérant dans un cadre national avec des négociations avec les services du ministère de l'Agriculture. Il est donc bien évident que, même si le cadrage européen est moins précis avec le nouveau principe de subsidiarité, cela reste un document qui ne laisse toujours pas de souplesse.
- Il souhaite également rappeler ici l'extrême complexité du dernier programme conduisant à des retards qui sont toutefois aujourd'hui complètement gommés puisque tous les crédits ont été consommés
- En ce qui concerne la nouvelle architecture de ce programme, le CESER se félicite d'une répartition des rôles beaucoup plus claire entre l'Etat (aides surfaciques) et le Conseil régional (aide par projet), mais sera particulièrement attentif à l'effet sur les services régionaux de cette charge administrative et de gestion supplémentaire.
- Un double enjeu affiché par le Conseil régional est la modernisation et la simplification du programme. Ces dernières ne peuvent être une solution à tout. Pour le CESER, il faut garder malgré tout des outils de contrôle cela implique d'être particulièrement vigilant à ce sujet.

## Remarques ciblées

### Priorité 1 : Assurer l'installation d'une nouvelle génération avec la DJA la plus importante de France

- Le CESER souligne l'effort constant apporté aux installations des jeunes agriculteurs et ce malgré la baisse de 20 % des financements FEADER dans le futur programme. C'est sur cette priorité que le Conseil régional produit un effort supplémentaire de 15 millions d'euros par an faisant ainsi d'Auvergne Rhône Alpes la première région de France en dotation jeunes agriculteurs.
- En ce qui concerne le sujet du foncier : dans le cadre d'une reprise (seul ou en société) le foncier est à peu près sécurisé. Dans le cas des créations bien des jeunes renoncent car ils ne trouvent pas de foncier disponible.
- Il note enfin avec une grande vigilance que la délégation en charge de l'agriculture recherche activement des solutions concernant le soutien à l'animation des sites Natura 2000.

### Priorité 2 : Aider les investissements des agriculteurs pour dynamiser et sécuriser la production agricole régionale

- Le soutien à la modernisation et à l'adaptation des exploitations agricoles est la mesure la plus dotée. Pour le CESER c'est une bonne orientation mais une attention particulière doit être portée au soutien à l'agriculture biologique et à l'agroécologie Ces derniers devraient être un fil rouge de tout ce programme.
- Une attention bienveillante est, semble-t-il nécessaire et plus

que d'actualité en direction des petites structures plus fragiles mais très créatrices d'emplois.

- Le CESER note la volonté du Conseil régional de simplifier le dispositif pour accélérer le paiement auprès des agriculteurs.

### Priorité 3 : Relocaliser la production alimentaire régionale

- Le CESER note ce soutien affiché au développement de circuits courts et de proximité afin de promouvoir les produits alimentaires locaux de qualité. En effet, il s'était déjà emparé de ce sujet en 2019. L'étude portait alors sur la manière d'accompagner les transitions vers un système alimentaire (pour la consommation humaine mais aussi animale) durable en Auvergne-Rhône-Alpes.

### Priorité 4 : Valoriser la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes pour remplacer les importations de bois

- L'exploitation et l'utilisation des bois de nos forêts est un sujet régulièrement à l'ordre du jour, au niveau national comme régional, avec la mise en place de nombreuses aides. Pour autant il apparaît au CESER que, malgré le rôle climatique et de captation de carbone irremplaçables des forêts, la situation de la filière reste fragile. Face aux risques du réchauffement climatique, l'exploitation forestière qui connaît déjà certaines limites sera fortement impactée.

### Priorité 5 : Accompagner les territoires LEADER

- Leader représente 5% du budget FEADER sur demande de l'Europe. En effet, la dynamique d'un territoire dépend de bien d'autres activités que

l'agriculture et l'activité agricole ne peut se maintenir sans un environnement de services divers.

## **Priorité 6 : Développer l'innovation pour répondre aux défis de demain : qualité des produits, changement climatique, performance**

- Le soutien à la veille sanitaire permanente ou « épidémiosurveillance » en santé végétale devrait être un des points particuliers de vigilance dans le cadre de cette priorité. Pour le CESER, cela est indispensable afin de faire face aux crises annoncées plus en amont.

### **Remarque sur l'emploi :**

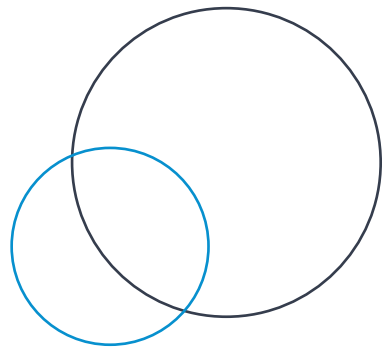
- Le CESER émet un questionnement sur la priorisation sur l'emploi agricole annoncée sans autre précision alors que l'emploi agricole, en volume et en qualité, est très lié au modèle d'exploitation qui sera soutenu via les enveloppes d'investissement prévues.

### **Sur les dispositions de mise en œuvre :**

- **Ressources Humaines :**
  - L'intégration des 100 agents de l'Etat soulève des interrogations légitimes sur leur opérationnalité dans ce nouveau contexte et, partant, sur les conséquences possibles que cela pourrait avoir sur le démarrage du programme.
  - Pour le CESER, une grande prudence sur le statut nouveau des personnels venant de l'Etat doit être de mise. En effet cet aspect humain est le garant de l'esprit général de la DAFA et de son bon fonctionnement général.
- **Outils opérationnel nouveau :**
  - Le Ceser a bien conscience du travail lourd et appliqué de la

DAFA pour aborder cette nouvelle ère du FEADER. Il attire ainsi l'attention sur la mise en œuvre du nouvel outil, sur sa prise en main et son opérationnalité côté instructeur (Conseil régional) mais aussi côté usager (agriculteurs), rappelant à ce sujet le long temps de démarrage du logiciel Osiris.

- **Outil financier :**
  - Au moment où le CESER est saisi sur le nouveau Contrat de Plan Etat Région, il s'interroge légitimement sur l'articulation envisagée entre les investissements du FEADER et ceux du CPER.
- **Le budget :**
  - Le CESER note une baisse de la contribution européenne, qui de facto, engendre des besoins plus importants de co-financements de la part des collectivités ce qui complique le montage de projets.





## Conclusion

Notre Assemblée souhaite souligner ici l'intérêt de la Société Civile pour cette politique de l'alimentation et de l'agriculture. Nous regrettons une consultation tardive dans le processus concernant la gestion du FEADER par la région Auvergne Rhône-Alpes, ne permettant pas une prise en compte de notre avis dans la construction du programme. D'autres régions (comme celle des Hauts de France) ont consulté leur CESER lors du processus de mise en œuvre aussi nous formulons ce vœu pour un prochain programme. En effet, c'est le point final de l'élaboration du texte régissant le FEADER en région qui nous a été présenté, mais c'est toute la politique agricole de la région qui mériterait un débat.

Pour autant, fort de ce temps d'acculturation et d'échanges avec la délégation en charge du FEADER et des politiques agricoles régionales, le CESER constate que deux fils rouges, que sont le changement climatique et l'approche sociétale, se détachent avec insistance. Or, il se trouve que la commission 9 « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux » lance une réflexion sur la Nouvelle Ruralité avec ces mêmes préoccupations.

A cette occasion et tout au long de notre étude, une attention particulière sera portée aux récits de territoire, ainsi qu'à la valeur du lien vivant, de la transmission et du respect de la culture de chacun.

## Annexe I

### Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

#### Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI  
Président  
Conseil économique, social et  
environnemental régional  
8 rue Montrochet  
CS 90051  
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES22

Le Conseil régional, le 07 OCT. 2022

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir le Conseil économique, social et environnemental régional pour avis sur les rapports suivants :

- Budget supplémentaire pour l'exercice 2022,
- Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023,
- Contrat de plan État-Région 2021-2027 : investissement régional record pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- Programmation FEADER 2023-2027,
- Plan régional en faveur de la culture et du patrimoine.

Ils seront examinés lors de l'Assemblée plénière des 20 et 21 octobre prochains. Les horaires de passage vous seront communiqués par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Lyon  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2  
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand  
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 31 85 85

[auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)

## Glossaire

**MAEC** : Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC) et aides à l'agriculture biologique. Il s'agit de mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agroécologique pour la France.

**LEADER** : Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de l'Economie Rurale) est un des axes du Fonds européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

**LEADER** soutient des projets de développement dans le milieu rural au sein de zones dont la population est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants à l'exception des aires urbaines de plus de 50 000 habitants. Ce sont les **GAL** (Groupe d'Action Locale), un groupe varié et représentatif d'acteurs locaux du territoire qui sont en charge de mettre en place une stratégie et un plan d'action local sur les territoires sélectionnés LEADER. Ils peuvent être constitués d'élus de collectivités territoriales, d'établissements publics, d'entreprises, etc.) Rien qu'en Aquitaine (ancienne région), le territoire compte 22 GAL. En France, il y en a 140.



# GLOSSAIRE

**ICHN** : L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques.

Depuis sa création en 1976, l'ICHN vise à maintenir une agriculture viable dans des zones fragiles. Véritable dispositif clef du second pilier de la PAC et de la politique de développement rural, l'ICHN apporte, chaque année, une compensation financière venant corriger les différences de revenus qui existent entre les exploitations situées en zones défavorisées et celles du reste du territoire.

**FEAGA** : Également appelé "Premier pilier de la Politique agricole commune", le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) finance principalement l'aide au revenu pour les agriculteurs et les mesures de marché.

**JA** : Jeunes agriculteurs

## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

#### ► Yannick FIALIP

Président de la commission 9 « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux »

#### ► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> Vice-Président référent – Référent de la commission

#### ► Jean-Marc GUILLOT

Vice-Président délégué, Président de la conférence des Présidents

## Collège 1\*

- COMBE Véronique (FRSEA)
- COR Chantal (Ch. agriculture)
- DANANCHER Hugo (Jeunes Agriculteurs)
- DUBOISSET Gilles (MEDEF)
- GUINAND Jean (Conf. paysanne)
- LAMIRAND Georges (Coordination Rurale)

## Collège 2\*

- BAULAND Gisèle (CFDT)
- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- BISSON Bruno (UNSA)
- FATIGA Antoine (CGT)
- FAURE Philippe (CGT)
- GALLIEN Sylvie (CFE-CGC)

## Collège 3\*

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BARATAY Denis (Pers. Qualifiée)
- BAREAU Anne-Marie (BOIS ARA)
- CERNYS Rémy (FRC ARA)
- DESSEIN Aurélie (Pers. Qualifiée Env.)
- D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie (Pers. Qualifiée)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- OLEKSIK Bernadette (CMA)
- PARAIRE Daniel (CCI)
- ROYANNEZ Jean-Pierre (FRSEA)
- VENOSINO Dorothée (MEDEF)

### Collège 2\*

- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUICHARD Karine (CGT)
- PELLORCE Pascal (CGT)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- SAMOUTH Pascal (CGT-FO)
- SCHMITT Isabelle (CFDT)
- SEGAULT Hélène (FO)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)

### Collège 3\*

- GALLO Anaïck (FCPE)
- LAOT Patrick (Groupama)
- MARGUIN Christophe (Pers. Qualifiée)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- SERRE-CHAMARY René (CAF)

#### Membres du Bureau de la Commission 8

- MOYNE Emmanuel (UNITEX)
- BOUVERET Lise (CGT)
- ARGENSON Jean-Jacques (SOLIHA)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- JUYAUX-BLIN Christian (CFDT)
- BONNEFOY Thomas (JCE)
- TARLIER Bruno (CPME)
- MUSSET Sophie (UNSA)
- BRUNO Marie (Pers. Qualifiée)
- VEYRE de SORAS Christine (CCIR)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## Remerciements

**PANNEKOUCKE Fabrice**, Vice-président en charge de l'agriculture et des espaces valléens – Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

**CASCHETTA Carlo**, Directeur DAFA – Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

## ► INTERVENTION DE JEAN-PIERRE ROYANNEZ, Au nom Du Collège I

Monsieur le Président du CESER,

Pour commencer cet avis sur le projet de rapport de la programmation FEADER 2023 2027 je voudrais rappeler ici le rôle déterminant et structurant que le FEADER peut apporter à la ruralité rappelant que le FEADER 2014-2022 a permis d'engager plus de 88 % du budget alloué soit plus de 38800 dossiers concernés.

Les sommes engagées sont stratégiques pour l'agriculture la forêt mais surtout pour tout le milieu rural, car chaque Euro distribué est réinvesti tout en améliorant les conditions de travail le bien-être animal l'environnement la disponibilité de produits alimentaires locaux... C'est le tissu rural qui en profite par l'emploi direct dans nos entreprises mais aussi indirect chez les artisans locaux et les industries et cela crée aussi une dynamique par le maintien et le renouvellement des générations d'agriculteurs donc des commerces et des services publics sans oublier les paysages et l'attrait touristique.

Donc cela fait plus de 2 ans que nous travaillons avec la région pour améliorer, définir les priorités, simplifier les procédures et bien sûr garantir un budget suffisant pour la programmation concernée.

Je ne vous apprendrai pas que l'agriculture connaît en ce moment une période relativement difficile mais aussi exaltante car nous sommes attendus sur tous les fronts nous sommes sollicités de toutes parts. Pour répondre à l'approvisionnement d'une nourriture locale et saine, travailler sur l'environnement sur l'énergie sur la biodiversité, sur la qualité de l'eau... Bref, quelquefois critiqués, quelquefois plébiscités, mais malheureusement encore très mal connus et compris sur nos actions et pratiques.

Dans le cadre du PSN (projet stratégique national) qui remplace le PDR, les Régions se sont vu attribuer le pilotage des aides au projets quand l'État a gardé les aides aux revenus (surfacique). Ceci obligeant le transfert des compétences de l'État qui était jusqu'à lors dans les DDT vers la région ce qui peut aussi amener une source d'inquiétude mais aussi une sécurité dans le montage et le suivi des dossiers.

Nous tenons à soulever ici l'engagement très fort de notre Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui a compensé la baisse de 20 % des crédits de l'Europe mais aussi avec le soutien financier augmenté des départements.

Avec près de 200 millions d'euros par an la nouvelle programmation 2023 2027 devrait réussir à accompagner les challenges qui s'ouvrent au secteur agricole et forestier.

Les six priorités définies par le Conseil régional correspondent aux attentes et défis auxquels ces secteurs sont confrontés.

Le renouvellement des générations avec une DJA (dotation jeune agriculteur) confortable qui est jalouée par nos collègues des autres régions car elle a le montant le plus élevé de France, devrait continuer à contribuer à notre dynamique d'installation dans notre région qui est une des plus

élevés.

Les investissements sont là pour sécuriser la production agricole et améliorer le revenu des agriculteurs. Que ce soit sur l'adaptation au changement climatique, l'optimisation de l'eau ou l'orientation des systèmes d'exploitation plus durable sur la préservation de la biodiversité le bas carbone et les réductions du gaz à effet de serre. Sans oublier les conditions de travail la diminution des produits phytosanitaires et le bien-être animal.

La relocalisation de la production alimentaire régionale en développant les circuits courts en promouvant les productions de qualité locale et en captant la valeur par les agriculteurs est impératif.

Valoriser la forêt régionale en la protégeant durablement, en développant la construction en bois local et en favorisant la valorisation du bois d'œuvre par les entreprises locales est également une ambition qui ressort de cette programmation.

Accompagner les territoires par le programme LEADER, avec le développement et le renouvellement de l'offre touristique en s'appuyant sur les acteurs locaux et favorisant l'emploi par la création de valeur ajoutée en valorisant les compétences et les ressources locales sera une de ces missions.

L'axe pour développer et soutenir l'innovation et la recherche pour répondre aux défis sur la qualité des produits alimentaires et le changement climatique est primordial également.

Nous remarquons et saluons dans cette orientation du FEADER 2023/2027 le lien très fort avec le plan climat voté par le Conseil Régionale en 2020.

Pour conclure je dirais que le dépôt des dossiers en ligne via un espace personnalisé, que l'utilisation d'un barème des couts simplifié en remplacement d'une kyrielle de devis et de factures et de la continuité sans rupture dès le début de l'année 2023 du dépôt des dossiers et très encourageant et à saluer de la part de la Région.

Bien sûr nous serons vigilants pour que rien ne vienne gripper cette organisation.

Pour toutes ces raisons et sauf expression individuelle le collègue 1 votera l'avis proposé.

Je vous remercie de votre écoute.

---

## ► INTERVENTION DE karine GUICHARD, Au nom Du Collège 2

L'assemblée plénière du CESER est, une nouvelle fois, appelée à rendre des avis sur des sujets majeurs pour les habitantes et habitants de notre région.

Le CESER, instance de démocratie composée des acteurs de la société civile organisée, doit pouvoir être davantage associé, écouté, entendu par l'exécutif régional et l'ensemble des collectivités territoriales dans ses préconisations, afin de contribuer à mieux répondre aux besoins des populations et des territoires.

Or que constatons nous ? A l'instar de ce que nous avons déjà exprimé clairement, par exemple pour le plan de relocalisation industrielle, le CESER se retrouve, une fois encore contraint de travailler dans un calendrier extrêmement serré., incompatible avec la construction d'un avis argumenté et motivé.

Comment imaginer que nous soyons en capacité de rendre un avis solide, résultat d'une construction collective reflétant toute la richesse de la diversité du CESER, dans un délai aussi réduit ?

D'autres fonctionnements sont possibles, tels ceux de certaines régions d'associer et consulter leur CESER au fil de la construction de leur politique pour mieux prendre en compte la parole de la société civile. En Auvergne-Rhône-Alpes, nous ne pouvons compter que sur l'initiative de quelques commissions pour s'auto-saisir afin d'anticiper, comme nous l'avons fait pour le

S.R.D.E.I.I et le S.R.E.S.R.I.

S'agissant du FEADER, la consultation du CESER aura reposé sur la transmission de documents le 08 octobre à 0H48, sur un échange visio le 10 octobre, à partir d'un Powerpoint transmis après la réunion, pour un avis à rendre lors de l'Assemblée plénière du 17 octobre.

Malgré le fait que les délais légaux soient formellement respectés, le fond et l'esprit de la consultation ne le sont pas. Un travail de qualité ne peut donc pas être produit. Ainsi, lassés de se prêter à cette apparence de démocratie les organisations signataires ne participeront pas aux votes.

Elles tiennent à remercier les chargés-e-s d'études pour le travail réalisé dans des conditions aussi dégradées et les assurent de leur soutien.

---

## ► INTERVENTION D'Éliane AUBERGER, Au nom Du Collège 3-4

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, chers collègues,

Nous reprenons à notre compte les remarques faites dans le rapport en souhaitant toutefois y apporter quelques questionnements et désirs d'approfondissement.

Nous remercions Messieurs le Vice-président et le directeur de ses services de leur mobilisation et de leur présentation. Malgré la clarté d'exposition, cette unique séance ne nous a pas permis d'aller au fond du sujet. L'exposition des objectifs et des attendus fait montre d'intentions intéressantes avec des terminologies comme « cohérence, changement, nouvelle dynamique simplification, coopération etc. » auxquelles on ne peut que souscrire. Mais on sait bien que l'enfer (ou le paradis) est dans les détails et il aurait fallu pouvoir apprécier ce que contiennent réellement ces orientations politiques et les modalités de leur mise en œuvre.

Ce n'était pas possible dans un temps de saisine aussi court et c'est bien cela que nous déplorons.

Sur la première orientation (18% du programme) : l'installation. Nous reprenons les remarques du rapport, en nous interrogeons toutefois sur l'absence, apparente, d'aides spécifiques accordées à l'installation de personnes de plus de 40 ans (donc hors DJA), en reconversion professionnelle. Notre région en est le principal territoire. Ce mouvement est et va être essentiel pour nos territoires ruraux. La question de la formation agricole sous toutes ses formes se pose également pour ces néo agriculteurs.

De plus, il n'est fait aucune mention dans le rapport du CESER de la particularité très surprenante de l'octroi de la Dotation à l'installation de Jeunes Agriculteur(ice)s (DJA) uniquement par le Président de Région et non pas par la commission Permanente. Cela pose question sur le processus objectif d'accès à ce droit pour une personne se lançant dans une nouvelle activité agricole dans notre région.

La question du foncier – blocage souvent rédhibitoire- n'est abordée que d'une manière secondaire alors qu'elle est essentielle et doit être un axe fort des politiques publiques engageant tous les acteurs (collectivités, région etc.) et décliné dans tous les schémas cadre, du SRADDET aux PLUi, avec des financements importants. Quelle prise en compte dans le FEADER ?

Sur la deuxième orientation, celle qui bénéficie du plus gros budget (42%) : nous rejoignons les remarques du rapport tout en rajoutant qu'il sera nécessaire d'avoir des moyens de vérifier que les moyens investis soient efficaces pour aller dans le sens de l'évolution des pratiques proposées.

Par ailleurs, le critère d'agilité des systèmes de production est essentiel. L'accompagnement aux investissements se dote-t-il de critères permettant d'éviter de figer les systèmes, et de s'adapter aux évolutions auxquelles nos sociétés doivent faire face de plus en plus rapidement, qu'il s'agisse du climat, des évolutions attendues de l'alimentation, de l'actualité géopolitique qui impactent ce

modèle.

Sur la relocalisation des productions alimentaires : nous allons dans le sens du rapport mais en attirant l'attention

- sur un nécessaire accompagnement ambitieux des Programmes Alimentaires Territoriaux,
- sur l'accompagnement de la diversification visant une alimentation moins carnée,
- ainsi qu'en rajoutant la question de la relocalisation des productions alimentaires pour les animaux : pourrions-nous (ou plutôt faisons-nous en sorte qu'il soit bientôt possible de) nous passer des importations pour nourrir nos troupeaux, ce point est-il pris en compte ? là encore le faible temps accordé à cette saisine n'a pas permis d'aborder ce sujet.

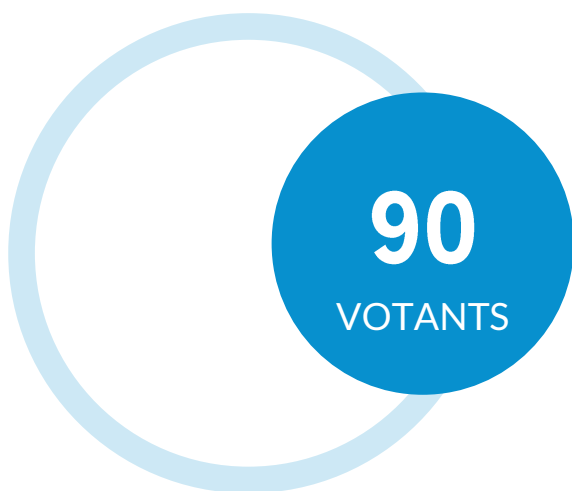
Concernant l'orientation n°6, « Développer l'innovation pour répondre aux défis de demain : qualité des produits, changement climatique, performance », le critère de durabilité des systèmes, aurait clairement mérité de figurer dans le titre et les orientations. Là encore, le temps imparti pour analyser la programmation FEADER ne nous permet pas d'apprécier si cet aspect de soutenabilité est suffisamment abordé.

Enfin, pour revenir sur la question de la suppression du financement de l'animation de Natura 2000 dans le cadre des transferts liés à la loi 3DS. C'est bien un sujet du FEADER puisque les autres régions (sauf la Bretagne) y ont inscrit des lignes budgétaires pour ces actions. On ne peut que noter favorablement les annonces de la Région d'une recherche de financements, sans toutefois en voir aujourd'hui le résultat concret, et en restant très inquiet sur les moyens alloués à cette politique Natura 2000.

En conclusion, nous tenons à souligner que ce mode de saisine dans l'urgence devient récurrent. Il ne nous laisse pas le temps de travailler collégialement, ni d'étudier les documents analysant les impacts de ces orientations et les budgets afférents dans les 5 ans à venir. De ce fait nous n'avons pu approfondir le contenu ni contribuer aux propositions. Pourtant le FEADER est vital pour nos espaces ruraux dans une époque de transition majeure.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 17 octobre 2022



**80** ONT VOTE POUR

**0** A VOTE CONTRE

**10** SE SONT ABSTENUS

**64** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VILLARD Hélène	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe				
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
Non désigné						



Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean				X
		ROUX Annie				X
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry			X	

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul				X
		BOUVERET Lise				X
		BOUVIER Bruno				X
		CANET Fabrice				X
		DA COSTA Rosa				X
		FATIGA Antoine				X
		FAURE Philippe				X
		GELDHOF Nathalie				X
		GUICHARD Karine				X
		MARGERIT Laurence				X
		MURCIA Jean-Raymond				X
		NATON Agnès				X
		PELLORCE Pascal				X
		PUTOUX Laurent				X
		RODRIGUEZ Vincent				X
		SALA Chantal				X
		Non désigné				
		Non désigné				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean				X
		BAULAND Gisèle				X
		BEAUJOU Victoire				
		BOLF Edith				X
		GUILHOT Jean-Marc				X
		JUYAUX-BLIN Christian				X
		LAMOTTE Bruno				X
		LE GAC Elisabeth				X
		LOZAT Jean-Luc				X
		MAITRE Eric				X
MORAIN Marie-Christine					X	
MORISSE François						
NINNI Agnès					X	
ROBERTO Sansoro					X	
SAILLANT Elisabeth				X		
SCHMITT Isabelle				X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick				X
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard				
		VERNET Sandrine				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert				X
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine				X
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno				X
		HAMELIN Catherine				X
		MUSSET Sophie				X
		MYC Michel				X
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna				X
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				X
		VELARD Patrick				X
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice				X
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René				X
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick				X
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean			X	
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias				X
		MEZUREUX Nathalie	X			
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie				X
		GALLO Anaïck				X
		SAGOT Fabrice				X
		TORDJEMAN Zihar				X
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie			X	
		MONNET Alexis			X	
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	X			
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine				
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel				X
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine				X
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard				X
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian				X
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick			X	

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth			X	
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				X
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc			X	
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas				X
		CHAMBA Cécile				X
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges			X	
		RESCHE-RIGON Frédérique			X	
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc				X
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth				X
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				X
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				X
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie				X
		GUIEAU Willy				X
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon				X
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel			X	
		MARGUIN Christophe				

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargée d'études

Valérie MARION

valerie.marion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 92

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

La réponse du CESER à la saisine du Conseil régional sur le rapport concernant la présentation de la candidature de la Région Auvergne Rhône Alpes en qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation débutant en 2023 et la « programmation FEADER 2023-2027 » s'organise en 3 parties :

- Les deux premières parties se veulent pédagogiques en reprenant les éléments de bilan du précédent plan FEADER et en explicitant la nouvelle architecture du nouveau programme.
- La troisième partie exprime des observations ou remarques ciblées sur les différents points constitutifs du programme ou bien de sa mise en œuvre.

AGRICULTURE | FEADER | FILIERE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE | FILIERE FORET-BOIS | FSE | POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE | POPULATION AGRICOLE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](https://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20